

224C0166  
FR0000054470-FS0084

31 janvier 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**UBISOFT ENTERTAINMENT**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 janvier 2024, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, États-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 25 janvier 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 149 658 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,61% du capital et 5,16% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
JP Morgan SE	6 072	ns	6 072	ns
JP Morgan Securities LLC	276 663	0,22	276 663	0,20
JP Morgan Securities plc	6 337 416	4,97	6 337 416	4,58
JP Morgan Chase Bank, National Association	529 507	0,42	529 507	0,38
<b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>7 149 658</b>	<b>5,61</b>	<b>7 149 658</b>	<b>5,16</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus en vertu des dispositions de l'article 223-13 I, 2° du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir a précisé détenir 2 148 021 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 055 887 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 86 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 8 mai 2023 et le 19 septembre 2024 et exerçables à des prix compris entre 52 € et 60 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT et (ii) 92 134 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc de rappeler lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 276 663 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 5 972 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment, et (ii) 270 691 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over ADR* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 127 427 965 actions représentant 138 467 473 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 3 539 423 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 055 887 actions UBISOFT ENTERTAINMENT<sup>2</sup> résultant de la détention de 24 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 13 mai 2024 et le 19 septembre 2024 à des prix compris entre 48 € et 60 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT et (ii) 1 483 536 actions UBISOFT ENTERTAINMENT<sup>2</sup> résultant de la détention de 47 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 19 avril 2024 et le 29 janvier 2031.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 1 103 087 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 5 décembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 40,3413 € ; et
- 27 878 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2028 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 €.

\_\_\_\_\_

---

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.